

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9142
8 avril 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 8 AVRIL 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ESPAGNE

Conformément aux instructions précises que je viens de recevoir du Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, j'ai l'honneur de vous informer que, répondant à la demande du Gouvernement de la Guinée équatoriale, le Gouvernement espagnol a procédé au retrait des forces armées espagnoles qui étaient stationnées dans ce pays depuis le 12 octobre 1968 d'un commun accord des deux Etats.

Je tiens également à vous signaler que l'évacuation de ces forces, ainsi que celle des civils espagnols qui avaient librement exprimé le désir de quitter le territoire de la Guinée équatoriale, s'est faite en bon ordre et pacifiquement, grâce à la médiation de votre représentant spécial, l'ambassadeur Marcial Tamayo, et des membres de sa mission qui se sont constamment employés à aplanir les difficultés, à faciliter le rapprochement des vues des deux parties et à les maintenir dans des dispositions favorables. Le Gouvernement espagnol me charge de vous remercier encore une fois d'avoir envoyé promptement et généreusement votre représentant et ses collaborateurs et tient à souligner qu'ils ont tous fait preuve de la plus haute impartialité et d'un dévouement absolu.

Au moment d'aborder une nouvelle étape de ses relations historiques avec la Guinée équatoriale, le Gouvernement espagnol tient à rappeler qu'il est prêt à examiner favorablement les propositions en matière d'assistance et de coopération que le Gouvernement de ce nouvel Etat membre de la communauté hispanique des nations souhaiterait lui présenter.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente note comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Espagne
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Jaime de PINIES